

APPEL À PROJETS



CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

Montréal



CASTELIERS



Alliance Française
Bogotá



APPEL À PROJETS

2027

Résidence internationale de recherche et de création
pour marionnettistes professionnel·le
de l'Île de Montréal

Bogotá, Colombie

Date limite du dépôt : 12 octobre 2026



CASTELIERS



Alliance Française
Bogotá

Cette résidence est rendue possible grâce au soutien du Conseil des arts de Montréal



CONSEIL
DES ARTS
DE MONTRÉAL

Montréal

CONTEXTE

Dans un objectif de développement des arts de la marionnette, de rapprochement et d'échange des pratiques contemporaines entre les marionnettistes de diverses provenances, Casteliers, l'Alliance française de Bogotá et la Feria Internacional del Arte de los Títeres y los Objetos (FIATO) s'associent pour offrir une résidence de recherche et de création à un·e marionnettiste professionnel·le¹. L'artiste montréalais·e retenu·e séjournera dans la ville de Bogotá.

1. DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Cette résidence internationale de recherche et de création est d'une durée de vingt-huit (28) jours et se déroulera du 1^{er} au 28 février 2027.

Cette résidence de création a été développée en fonction des objectifs suivants :

- Offrir à l'artiste en résidence un temps de réflexion et de recherche sur sa propre pratique;
- Encourager les échanges entre un·e marionnettiste montréalais·e, leurs pairs internationaux et les nombreux intervenants du milieu culturel;
- Favoriser la collaboration internationale et les coproductions;
- Sensibiliser le/la marionnettiste montréalais·e aux réalités de la création contemporaine pratiquée dans d'autres pays.

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce projet s'adresse aux marionnettistes professionnel·les de Montréal ayant au moins 20 ans, ayant œuvré dans le milieu professionnel des arts de la marionnette depuis un minimum de trois (3) ans et dont l'expérience est reconnue au niveau

¹ On entend par marionnettiste professionnel·le, tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base, possède une compétence reconnue par ses pairs, crée, interprète ou diffuse des œuvres dans un contexte professionnel, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit une rémunération pour les œuvres qu'il ou elle réalise.

national, voire international. Ce projet s'adresse à des marionnettistes qui ont une pratique traditionnelle ou contemporaine. La résidence est offerte à un individu, aucune compagnie n'est éligible.

➤ Le/la marionnettiste doit nécessairement :

- Être citoyen·ne canadien·ne ou résident·e permanent·e;
- Être domicilié·e sur le territoire de l'île de Montréal depuis au moins 12 mois.

4. NATURE DE L'AIDE

L'aide accordée est ponctuelle et non récurrente. Un·e seul·e marionnettiste montréalais·e bénéficiera de ce programme en 2027. Il est de la responsabilité du/de la marionnettiste de remplir l'ensemble des formalités nécessaires à la réalisation de son séjour à l'étranger (visa, vaccins, assurances, achat du billet d'avion aller-retour, etc.).

La résidence comprend le soutien financier et la prise en charge suivants :

- > Une bourse de recherche et de création de 4 000 \$;
- > Les frais de transport international (billet d'avion aller-retour, assurances, bagages, etc.), pour un maximum de 1 500 \$;
- > Un hébergement à Bogotá pour quatre (4) semaines;
- > Une allocation de subsistance de 65 \$ / jour pour un total de 1 820 \$ CA;
- > une enveloppe de 500 \$ CA pour les déplacements locaux (incluant les transports aller-retour entre l'aéroport et le lieu d'hébergement ainsi que les déplacements nécessaires pendant le séjour);
- > une enveloppe de 500 \$ CA pour les frais de production (recherche, matériaux, etc.);
- > Un accès à toutes les activités et spectacles du FIATO qui aura lieu du 1^{er} au 7 février 2027;
- > Trois (3) semaines de résidence dans les locaux de l'Alliance française de Bogotá, soit du 8 au 28 février 2027.

Conditions de résidence :

La résidence se déroulera à l'Alliance française de Bogotá, au siège Centro.

L'artiste disposera d'une salle de travail accessible pendant les heures d'ouverture de l'Alliance française, soit de 7 h à 19 h. Il ou elle aura également accès à la médiathèque et pourra y travailler librement pendant les heures d'ouverture.

Pour le travail au plateau, l'auditorium de l'Alliance française pourra également être mis à disposition. Des plages de travail pourront être offertes en semaine, principalement le matin, entre 9 h et 13 h. Les horaires précis seront confirmés ultérieurement (voir photos des installations à la fin du document).

5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DEMANDES

Les demandes seront évaluées selon les critères suivants :

- > Qualité du travail artistique (50 %);
- > Pertinence de la résidence dans le développement du projet (30 %);
- > Faisabilité du projet dans le contexte de la résidence (20 %).

Les demandes seront évaluées par un comité de sélection composé de trois (3) personnes.

6. OBLIGATIONS DU/DE LA MARIONNETTISTE

L'artiste de Montréal bénéficiaire de ce projet s'engage à :

- > Planifier les horaires de résidence à l'avance (activités, temps consacré à la recherche et à la création, etc.);
- > Respecter le calendrier préétabli de la résidence;
- > Entretenir un lien régulier avec l'organisme porteur du projet;
- > Rédiger et transmettre un rapport succinct de son expérience à Casteliers (sera transmis au FIATO et à l'Alliance française à Bogotá) dans les deux (2) mois qui suivent la fin du projet.

7. PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les candidat·es doivent compléter le formulaire d'inscription d'ici le 12 octobre 2026 à 23 h 59 et y téléverser les documents suivants :

- > Lettre de motivation (maximum une (1) page);
- > Présentation du spectacle en chantier (maximum une (1) page);
- > Curriculum vitae personnel (maximum deux (2) pages);
- > Une présentation de la démarche artistique et du projet proposé (maximum deux (2) pages);
- > Portfolio, comprenant de 8 à 10 photos en format JPEG et au moins un lien vidéo d'œuvres antérieures ou en cours. SVP, joindre une liste de ces documents, avec le titre, l'année de création et une courte explication;
- > S'il y a lieu, un dossier de presse constitué d'articles de presse publiés au cours des cinq (5) dernières années (maximum de cinq (5) pages).
- > Les documents ou annexes non sollicités ne seront pas soumis au comité ni retenus aux fins d'évaluation.

8. DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET DÉCISIONS

La date limite de dépôt des dossiers est **le lundi 12 octobre 2026**, avant minuit. Les documents sont à télécharger directement dans le formulaire.

Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite du 12 octobre 2026 ne seront pas retenus. La décision du comité de sélection sera connue à la mi-octobre 2026.

12. RENSEIGNEMENTS

Casteliers

Myriame Larose | Directrice artistique
Téléphone : 514-270-2717, poste 4
artistique@casteliers.ca

PHOTOS DU LIEU





